

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Installation d'une ligne de granulation pour valorisation des déchets plastiques.
Développement de l'installation de démantèlement de VHU avec ajout de 2 lignes de désamiantage.
Traitement de pièces recouvertes de peinture au plomb ou d'amiante.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Gardet et de Bezenac Environnement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Ramackers Olivier, Directeur Général Adjoint

RCS / SIRET

5 0 1 8 5 0 3 7 4 0 0 0 3 1

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a	<p>Rubrique 2712-1 (Enregistrement) : Augmentation de la surface de 890 m² à 2520 m² pour le désamiantage et de 2930 m² à 5860 m² pour la surface totale.</p> <p>Rubrique 2790 (Autorisation) : Traitement des pièces plomb/amiante 1t/j. (suppression pilote amiante 0,5 t/j). Total sur site : 4 t/j.</p> <p>Rubrique 2791 (Autorisation): Transformation des déchets plastiques 9 t/j. Total:174t/j.</p> <p>Rubrique 3510 (Autorisation) : Ajout des nouvelles activités 2t/j soit un total sur site de 23t/j</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Imperméabilisation de 4000m² pour la mise en place des nouvelles activités (locaux sociaux, parking, zone de traitement VHU...)
Agrandissement de la tente de désamiantage existante (+1270 m²) et création d'une nouvelle tente (360 m²).
Aménagement du bâtiment principal pour mise en place de la ligne plastique (extrudeuse + stockage matière entrante + stockage matière sortante + extrudeuse de laboratoire + moyens de prévention).

4.2 Objectifs du projet

Ligne plastique : valorisation de déchets plastiques par fabrication de granulés utilisables en matière première secondaire par l'industrie de la plasturgie. Capacité de traitement de 9t/j.

Traitement VHU (trains) : désamiantage et démantèlement de trains avec un objectif de 120 caisses par an. La surface nécessaire à l'activité est de 5810m² au total. Le désamiantage des trains est réalisé en espace confiné par la société spécialisée SNADEC. (+50 m² pour le transit des VL dépollués).

Traitement de pièces recouvertes d'amiante ou de peinture au plomb : traitement des pièces dans la seconde tente utilisée pour le désamiantage des VHU (activité non constante). Ce traitement vise à extraire l'amiante ou le plomb afin de valoriser la pièce métallique. Capacité de traitement de 1t/j.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ligne plastique : livraison de l'extrudeuse prévue pour fin octobre 2019. Il est prévu un mois pour la mise en place, le réglage et la réalisation d'essais. La mise en production pourrait être envisagée pour début décembre 2019.

En parallèle seront installés les moyens de prévention (réserve d'eau+surpresseurs+RIA ; détection incendie)

Traitement VHU + traitement des pièces recouvertes d'amiante ou de plomb : durée prévue des travaux 5 mois

- réalisation de dalles béton.

- construction des tentes de désamiantage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ligne plastique : fonctionnement en 2 postes, 5j par semaine.

Alimentation de l'extrudeuse par des déchets plastiques triés, composés de PEBD ou PP. L'extrudeuse est composée d'un broyeur densifieur qui broie, mélange et chauffe par friction la matière. La matière est plastifiée et dégazée par effet inverse dans la vis d'extrusion. La masse fondue est épurée par un filtre auto-nettoyant permettant le retrait des impuretés (morceaux de papier, bois...). La matière homogénéisée et épurée est ensuite dégazée. Un procédé de double dégazage permet la condensation des gaz (pas de rejets atmosphériques). Les condensats sont traités comme déchet (500 l/mois). La matière est ensuite découpée et immédiatement refroidie dans un bain d'eau (appoints en eau esitmés à 1m³/j), puis séchée par centrifugation. Les granulés sont ensuite homogénéisés dans un silo avant mise en big-bag. Une traçabilité des lots sera mise en place.

Stockage matière entrante : 200 m³ de balles stockées sur 3 hauteurs. Stockage matière sortante : 200 m³ de big-bag sur 1 hauteur.

Traitement VHU : fonctionnement 1 poste, 5j par semaine. Des caisses sont livrées ponctuellement par convoi. Un stockage temporaire est réalisé hors site sur 2,4 km de voies. Les locomotives livrées sont déjà dépollués (retrait des fluides). Les étapes successives du traitement sont composées d'un curage vert (retrait des éléments non en contact avec amiante) ; du désamiantage en espace confiné (curage rouge : retrait des éléments en contact avec amiante ; désamiantage par sablage ; finition de l'aspiration ; analyses libératoires) ; du découpage des caisses par cisailage ou oxycoupage.

L'efficacité du désamiantage ou du traitement des pièces au plomb est validé par un contrôle visuel et une analyse de l'empoussièrement pour l'amiante ou un test à la lingette pour le plomb. Un stockage d'environ 20 t d'un mélange de sable + amiante est prévu à proximité de la tente de désamiantage. Les extracteurs des tentes sont munis d'un système de filtration et des mesures de dispersion des fibres d'amiantes dans l'environnement de la tente sont réalisées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire pour l'extension des tentes de désamiantage.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nouvelle surface imperméabilisée	4 000 m ²
Surface tente de désamiantage n°1	2 160 m ²
Surface tente de désamiantage n°2	360 m ²
Surface bâtiment principal pour ligne plastique (bâtiment existant)	1351 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

582, rue de Tilleuls
76970 GREMONVILLE

Parcelle 80 section ZH

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 49' 57" E Lat. 49° 39' 13" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

AP 30/10/2012 : autorisation d'exploiter des installations de stockage, dépollution et démontage de VHU, de tri, transit et regroupement de déchets et de déchetterie réservée aux professionnels.

APc 17/05/2016 : mise à jour des rubriques ICPE

APc 01/12/2017 : pilote d'amiante et perte de traçabilité.

APc 12/10/2018 : renouvellement agrément VHU.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Diagnostic zone humide réalisé le 06/08/19 par un bureau études : Absence de flores caractéristiques de zones humides. Absence de sols caractéristiques de zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi Rançon et Fontenelle, prescrit en 2001. Site hors zone d'aléa d'inondation
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux souterraines Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites NATURA 2000 à plus de 14 km : Directive Habitats - SIC - FR2300123 - Boucles de la Seine Aval Directive Oiseaux - FR2310044 - Estuaire et marais de la Basse Seine
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consommation d'eau supplémentaire estimée à 4 m ³ /j : 1 m ³ /j pour la ligne plastique. 3 m ³ /j pour l'usage sanitaire (31 nouveaux employés) Alimentation en eau par le réseau d'eau communal
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site existant
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors zone d'aléa d'inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic supplémentaire de 14 VL/jour et 2,3 PL/jour. Impact négligeable sur la circulation globale de la RD 20 : 0,7% sur les PL et 0,3 % sur le VL. Trafic ponctuel des trains : arrivée par campagne des caisses à démanteler estimation 20 caisses tous les 2 mois. Durée de remplissage des voies de stockage :1 h --> impact ponctuel
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Activité existante est génératrice de bruit. Les mesures acoustiques réalisées en 2019 indiquent des valeurs conformes. Nouvelles activités génératrices de bruit (trafic, activité démantèlement...) mais estimé peu perceptible en limite de propriété (addition non linéaire des niveaux sonores, ligne plastique dans un bâtiment, merlon périphérique). Une nouvelle mesure acoustique sera réalisée après mise en service des nouvelles installations.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de déchets fermentescibles dans les nouveaux projets.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de nouvelles vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de nouvelles sources lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Ligne plastique : condensation des gaz et absence de rejets atmosphériques.</p> <p>Installation VHU et traitement des pièces amiante/plomb : l'air des espaces confinés est filtré au niveau des extracteurs avant rejet. Réalisation de mesures dans l'environnement pour assurer la conformité des rejets.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Ligne plastique : les condensats sont traités comme déchet.</p> <p>Installation VHU et traitement des pièces amiante/plomb : les eaux des douches des tentes de désamiantage sont filtrées et analysées une fois par semaine avant traitement sur assainissement non collectif et rejet au milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Imperméabilisation de 4000m² supplémentaires. Le bassin de tamponnement est suffisamment dimensionné pour recueillir les eaux.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Ligne plastique : condensats 6 m³/an + Impuretés 50 t/an.</p> <p>Installation VHU : stériles 1000 t/an + ferrailles 2640 t/an + inox 650 t/an + divers 160 t/an + mélange sable/amiante : 220 t/an</p> <p>Traitement pièces plomb/amiante : 250 t/an --> évacuation dans les filières de traitement adaptées</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Faune , flore, zone humide : absence d'impact.

Paysage : Merlon périphérique du site + écran visuel boisé au niveau des voies de stockages temporaires extérieures au site.

Eau : bassin de tamponnement suffisamment dimensionné pour tamponner les eaux pluviales supplémentaires. / Condensats de la ligne plastique gérés comme déchet. / Filtration des eaux de douche des tentes de désamiantage et traitement par système assainissement autonome (validation par SPANC). / Microstation existante suffisamment dimensionnée (validation SPANC).

Air : pas de rejet au niveau de la ligne plastique (condensation). / filtration de l'air des tentes de désamiantage + analyses dans l'environnement.

Trafic : ramassage des employés SNADEC par mini-bus. / Arrivée des caisses par voie ferrée.

Bruit : nouvelle campagne de mesures acoustiques après mise en place des activités.

Déchets : tri et évacuation en filière agréée.

Risques : ligne plastique --> absence d'effets dangereux à l'extérieur du site ; mise en place de moyens de prévention (ossature et murs REI 120, désenfumage, RIA, détection incendie.

amiante et plomb --> application du Code du Travail et Code de la Salubrité Publique (mesure ambiance poste de travail..)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Modifications non substantielles.

Les rubriques ICPE concernées sont déjà à Autorisation ou Enregistrement (pas de modification de seuil).

Rubrique 3510 déjà soumise à autorisation, les ajouts ne dépassent pas à eux seuls les seuils d'autorisation.

Aucun impact supplémentaire sur l'environnement.

Aucun risque supplémentaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Blaringhem

le, 06/09/2019

Signature

